

Plan de lutte

**Climat scolaire, violence et intimidation
2024-2025**



Approuvé par le personnel enseignant : 2 mai 2024
Approuvé au Conseil d'établissement : 7 mai 2024

Pour une école où l'on se sent bien vivre ...

Le plan de lutte : climat scolaire, violence et intimidation

École Élisabeth-Turgeon

2024-2025

Membres du comité CVI :

Nathalie Lévesque & Sandra Dionne (Équipe de direction)

Louis-Vincent Bouffard-Desrosiers, Intervenant-pivot

André Couture, enseignant

Cindy Laflamme, travailleuse sociale

Catherine Lapointe, gestionnaire administrative

Lucie Ross, technicienne au service de garde

Jean Vaillancourt, enseignant

L'équipe-école (enseignants, TES, SDG)

Résultats du sondage réalisé au printemps 2023 :

En avril et mai 2023, un sondage a été partagé à un bon échantillonnage de nos élèves pour connaître leur opinion face à leur sentiment de sécurité et à la violence présente ou non dans notre établissement. Le sondage a été complété par **262 répondants de notre école**, répartis de la façon suivante : 42 élèves de 1^{ère} année, 43 de 2^e année, 37 de 3^e année, 49 de 4^e année, 48 de 5^e année et 43 élèves de 6^e année.

Les résultats nous révèlent les informations suivantes à propos de ces sujets...

CLIMAT ET VIE SCOLAIRE :

- 89% de nos élèves considèrent que la surveillance est maximisée et soutenue à l'école (49% s'entendent pour dire que c'est TOUJOURS le cas, 40% sur le fait que c'est SOUVENT)
- 55% de nos élèves n'éprouvent aucune peur de vivre de la violence VERBALE à l'école, alors que 24% en éprouvent PARFOIS.
- 61% de nos élèves n'éprouvent aucune peur de vivre de la violence PHYSIQUE à l'école, alors que 20% en éprouvent PARFOIS.
- 52% de nos répondants s'entendent pour dire qu'ils n'ont pas eu besoin de parler à des personnes de confiance de situations de violence, puisque cela ne s'appliquait pas à leur situation personnelle.
- 21% des répondants qui disent avoir vécu des situations en lien avec la violence font confiance à leurs familles et amis pour en parler, alors que 16% se tournent vers le personnel de l'école et 7% vers ceux en SDG.
- 85% de nos répondant sont satisfaits de leur relation avec les AUTRES ÉLÈVES : 33% se disent TRÈS satisfaits et 52% assez satisfaits;
- 93% de nos répondant sont satisfaits de leur relation avec les MEMBRES du PERSONNEL : 42% se disent TRÈS satisfaits et 51% assez satisfaits;

LIEUX À RISQUE (SELON LES PERCEPTIONS) :

- 22% de nos élèves du premier cycle craignent les **couloirs** et la **cour d'école**;
- 27% de nos élèves du 2^e cycle craignent **les salles de toilette**, alors qu'au 3^e cycle ce pourcentage s'élève à 34% des élèves;
- 19% de nos élèves du 2^e cycle craignent les **vestiaires** en éducation physique, alors qu'au 3^e cycle ce sont 23% de nos élèves qui disent les craindre;
- Les **espaces SDG, les aires de casiers, les gymnases et le débarcadère** sont également des lieux nommés par certains jeunes comme étant vulnérables parfois au niveau du sentiment de sécurité;

LIEUX IDENTIFIÉS COMME ÉTANT DES ZONES DE VULNÉRABILITÉ AU NIVEAU DE LA SÉCURITÉ (SITUATIONS DE VIOLENCE RENCONTRÉES) :

- L'ensemble des élèves identifient la **cour d'école** comme étant le lieu le plus à risque pour être exposé à de la violence (identifiée par 50% des répondants)
- Les **couloirs** demeurent aussi des lieux identifiés comme comportant un risque important pour être exposés à de la violence (particulièrement si l'on fréquente le 2^e et le 3^e cycle)
- Dans autres lieux vulnérables ont été identifiés : les aires des casiers (18% de nos répondants au 3^e cycle), les espaces en SDG (9% des répondants) et le débarcadère (5% de nos élèves du 3^e cycle)

MANIFESTATIONS RENCONTRÉES DE LA VIOLENCE :

- Depuis septembre 2022, 48% de nos élèves disent ne **JAMAIS** avoir subi ou été témoins de **violence VERBALE**, contre 35% qui disent **PARFOIS**;
- **Les moments les plus vulnérables** identifiés par les élèves où des épisodes de violence peuvent subvenir correspondent surtout pour les jeunes du 1^{er} cycle aux **périodes qui précèdent le début de la surveillance** (44%);
- Les **périodes en SDG** sont jugés plus vulnérables par 17% de nos répondants;
- Les **périodes de cours** sont aussi reconnus comme étant des moments susceptibles d'être concernés par l'exposition à de la violence par 14% de nos répondants.

COMPORTEMENTS À RISQUES PRÉSENTS À L'ÉCOLE :

- 44% s'entendent pour dire que le **niveau scolaire** est le **principal enjeu** soulevé derrière les comportements de **discorde**;
- 14% mentionnent que les **différences marquées au niveau des origines** provoquent des échanges à caractère violent;
- Les jeunes du 3^e cycle identifient les **différences physiques** comme étant le plus grand facteur de risque qui les concernent quand il est question de violence rencontrée à l'école;
- 90% de nos élèves s'entendent pour dire qu'ils n'ont **JAMAIS** été exposés à de la **VIOLENCE VERBALE** de la part des membres du personnel (85% des élèves du 1^{er} et 2^e cycles, pour 100% des élèves du 3^e cycle)
- 98% de nos élèves s'entendent pour dire qu'ils n'ont **JAMAIS** été exposés à de la **VIOLENCE PHYSIQUE** de la part des membres du personnel (100% des élèves du 1^{er} et 3^e cycles, pour 94% des élèves du 2^e cycle);

***À NOTER : ACTUELLEMENT, NOTRE ÉTABLISSEMENT NE BÉNÉFICIE PAS ENCORE DE DONNÉES EN RÉFÉRENCE AUX ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL. CE N'EST QUE DEPUIS 2023 QUE LA LIP PRÉCISE QUE LES PLANS DE LUTTE DOIVENT COMPORTER UNE SECTION DISTINCTE POUR LES ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL. - CELA FERA L'OBJET D'UNE ACTUALISATION EN 24-25 -**

Analyse de la situation

Forces	Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> Équipe-école stable Plan de surveillance de la cour d'école avec port du dossard Projets : brigadiers et sentinelles Code de vie cohérent et bienveillant Uniformisation du code de vie (École/SDG) Structure d'intervention claire et progressive 	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement des comportements positifs Compilation au SOI L'application : une affaire de tous les acteurs au quotidien! Règles d'utilisation de la cour d'école et son cadre de gestion (affichage et cohérence)
<ul style="list-style-type: none"> À venir : en ce qui concerne les AVCS 	<ul style="list-style-type: none"> Inclure les AVCS dans le code de vie et dans notre Plan de lutte

Nos priorités 2024-2025

	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Prévention : animation d'activités en classe via une plateforme numérique (Hors-Piste) Maintien des projets en place et actualisation du projet sentinelle vers une cour d'école mieux animée Actualisation de la charte du bon esprit sportif Enseignement des comportements attendus avec valorisation positive (calendrier + structure motivationnelle durant l'année scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Révision annuelle des actions par le comité CVI (3 rencontres annuelles)
<ul style="list-style-type: none"> L'actualisation de nos référents (AVCS) Prévention et sensibilisation auprès de tous. (AVCS) 	<ul style="list-style-type: none"> Révision par le comité CVI Ateliers SEXO (planification annuelle)

Nos moyens pour assurer une école où l'on se sent bien

	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Enseignement explicite en début d'année du Mode de vie de l'école Renforcement positif des élèves (basé sur le calendrier pour l'enseignement des comportements positifs) Constance, cohérence et conséquence au niveau des interventions Communication personnalisée et maximisée avec les familles 	<ul style="list-style-type: none"> Compilation des manifestations des élèves Analyse des données-école pour voir l'évolution (principe des cubes énergies)
<ul style="list-style-type: none"> Se doter de mécanismes pour les consigner et assurer le traitement des AVCS conformément à la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Compilation des AVCS et mise en place de la trajectoire d'analyse et de signalement pour notre personnel à l'interne.

Nos moyens pour assurer une collaboration positive avec nos familles

	Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> Générale de classe (message commun par l'équipe de direction sur le Mode de vie de l'école) Contrat d'engagement pour un mode de vie sain et sécuritaire pour tous <u>à signer</u> Application conforme des modalités de communication comprises dans la structure d'intervention comprenant l'annonce en prévention de la prochaine étape à franchir... 	<ul style="list-style-type: none"> Sondage Rayonnement des progrès et de l'engagement des enfants au niveau des comportements positifs (parution FB)
<ul style="list-style-type: none"> Au plus tard le 30 septembre : Placer bien en vue aux entrées de chacun des pavillons la trajectoire d'intervention revue annuellement par le protecteur de l'élève. 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de l'affiche.

Nos moyens pour assurer un signalement (situation d'intimidation, à caractère sexuelle ou non)

Évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Toute personne qui a observé une situation pouvant être rapportée comme étant de l'intimidation a le devoir de la dénoncer IMMÉDIATEMENT à la direction via les fiches de dénonciation ou le formulaire suivant : Formulaire de dénonciation ÉCOLE 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un comité CVI 3 rencontres annuelles pour faire le point sur la situation et procéder à l'évaluation et l'actualisation du plan de lutte
<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une section sur notre site WEB pour la trajectoire de signalement AVCS 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la section

Moyens mis en place lors d'une dénonciation pour assurer la trajectoire

Évaluation	
<ol style="list-style-type: none"> Formulaire de dénonciation Information à la DÉ (intervenant-pivot) Analyse dans les 24h comprenant la rencontre des personnes impliquées. Après analyse : <ul style="list-style-type: none"> -Suivis (victime(s), auteur(s), témoin(s), parent(s) dans les 24h. -Application du code de vie -Référence à service d'aide (au besoin) -Orientation vers des services externes (CISSS, SQ...au besoin) -Mise en place d'un processus de suivi (PA, PI, contrat...) -Signalement ? <p>*Consignation *Obligation d'informer les parents de leur droit à de l'assistance par le CSS (coordination des Services éducatifs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Concertation des acteurs de proximité impliqués pour faire une analyse approfondie de la situation <ul style="list-style-type: none"> √ Élève (s) √ Membre (s) du personnel (école-SDG) √ Direction √ Intervenant-pivot √ Professionnel au dossier
<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'une trajectoire réservée aux AVCS 	<ul style="list-style-type: none"> Création, mise en place et publicisation par le comité CVI

Nos moyens pour assurer la confidentialité

Évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation à l'interne entourant la confidentialité (ses mécanismes et ses enjeux) Rencontres individuelles à privilégier Les communications à tenir dans un lieu propice au respect de la confidentialité L'anonymat des personnes impliquées est à préserver en tout temps au niveau du comité d'analyse 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse à posteriori quant à la trajectoire d'analyse et au respect de la confidentialité à la suite d'une dénonciation.
<ul style="list-style-type: none"> Se doter de mécanismes propres aux AVCS de manière à limiter le partage d'informations à un nombre minimum de personnes et à assurer l'obligation de signaler. 	<ul style="list-style-type: none"> La présence de mécanismes à l'interne reliés aux AVCS.

Nos mesures de soutien (victime, témoin, auteur, famille...)

Évaluation	
<p>Les mesures de soutien varient et sont déterminées par le comité d'analyse impliqué dans la situation de dénonciation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour la ou les victimes : <ul style="list-style-type: none"> -Évaluation du besoin en rencontre -Renforcement des attitudes et des comportements qui favorisent ou sur lesquels s'appuient la dénonciation Pour le ou les témoins : <ul style="list-style-type: none"> -Évaluation du besoin en rencontre -Renforcement des attitudes et des comportements qui favorisent ou sur lesquels s'appuient la dénonciation -Valoriser l'importance de ce rôle Pour l'auteur ou les auteurs : <ul style="list-style-type: none"> -Viser un apprentissage -Permettre l'émergence/ le développement d'une compétence menant vers le comportement attendu Pour la famille ou les familles concernées : <ul style="list-style-type: none"> -Assurer une communication bienveillante -Maintenir une veille le temps nécessaire -Proposer l'assistance offerte par le CSS 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse à posteriori quant aux mesures de soutien offertes (données qualitative et quantitative des communications tenues durant la trajectoire)
<ul style="list-style-type: none"> À venir en ce qui concerne les AVCS 	<ul style="list-style-type: none"> À venir

Nos moyens pour appliquer des sanctions disciplinaires cohérentes et constantes

Évaluation	
<p>Analyser la fréquence, la persistance et la gravité du ou des gestes reprochés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sanction éducative selon les modalités prévues au mode de vie Gestes réparateurs Retrait (assainissement du milieu et apaisement de la personne impliquée) Réflexion Rencontres diverses (selon le besoin) Suivi adapté (au besoin) Réintégration possible en compagnie du parent 	<ul style="list-style-type: none"> -Évaluation annuelle par le comité CVI -Compilation des récidives -Actualisation du plan de lutte
<ul style="list-style-type: none"> Les actions à mettre en place lors d'un AVCS sont directement en lien avec la nature des gestes posés. Il est important de se référer au code de vie selon si la situation s'est passée à l'école ou non, ou aux autres cadres légaux en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation du plan de lutte

Nos mécanismes de suivis

Évaluation	
<p>-Rencontre de la ou des victimes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 2 jours après... 1 semaine après... 1 mois après... 	<ul style="list-style-type: none"> À réviser annuellement par le comité CVI selon les constats.
<p>Le suivi doit être donné à tout signalement et à toute plainte qui concerne un AVCS. Rapport sommaire : Le rapport sommaire fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné. Le rapport est également transmis au PRÉ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de transmissions

Reddition de compte

<p>La direction doit remplir un formulaire de dénonciation d'intimidation ou de violence et consigner l'événement.</p>
<p>En ce qui concerne les AVCS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les mêmes moyens que ceux mentionnés ci-haut sont également applicables. -Les SRÉ s'assureront de transmettre au PRÉ le rapport sommaire.

Section des élèves



INTIMIDATION

L'intimidation : La comprendre et réagir tous ensemble

COMMENT DIFFÉRENCIER ?			
AVCS <small>ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL</small>	CONFLIT	VIOLENCE	INTIMIDATION
INTENTION ?			
<p>TOUTE FORME DE VIOLENCE COMMISE PAR LE BIAIS DE PRATIQUES SEXUELLES OU EN CIBLANT LA SEXUALITÉ, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non-désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.</p> <p><i>*RÉFÉRENCE À LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL INSCRITE À LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL DANS LES ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</i></p>	<p>Un conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves.</p> <p>Il peut entraîner des échanges de paroles ou de gestes de nature violente.</p>	<p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (3 critères)</p> <p>Définition de la LIP (article 13)</p>	<p>L'intimidation existe entre deux ou plusieurs personnes quand on constate qu'un des côtés en opposition agresse l'autre (volontairement ou non).</p>
QUI ET COMBIEN ?			
<p>L'élève qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ demande de voir les parties intimes d'un autre élève en disant « si tu ne le fais pas, je vais te faire du mal... » ▪ regarde des images ou des vidéos à caractère sexuel <p>*Rapport inégal de force présent.</p>	<p>Exemples : Des élèves discutent fortement pour amener l'autre à partager leur point de vue. Des élèves se disputent pendant une partie de soccer.</p> <p>*Rapport d'égalité des forces présent</p>	<p>Exemples : Deux élèves se bousculent près de l'entrée. Un d'eux se fâche plus fort et frappe violemment l'autre au ventre pour parvenir à le devancer.</p> <p>*Manifestation d'une forme de violence. *Rapport égal ou inégal de force présent.</p>	<p>L'élève qui intimide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ veut gagner ▪ peut s'imposer à l'autre par la force <p>Un avantage est présent du côté de l'intimidateur (force, nombre, âge, grandeur, popularité, niveau scolaire...)</p> <p>*Rapport inégal de force.</p>
PRÉSENCE DE DÉTRESSE ET D'IMPUISSANCE ?			
<p>L'élève victime ressent un fort sentiment de détresse.</p>	<p>Aucune victime. Les deux peuvent se sentir perdants, peïnés, fâchés.</p> <p>Les personnes se sentent libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.</p>	<p>L'élève victime ressent un fort sentiment de détresse.</p>	<p>L'élève qui est victime ressent alors de l'impuissance, il se terre dans le silence, il peut même assumer les torts.</p> <p>L'élève qui intimide se donne le droit de recourir à la violence et se justifie.</p>
RÉPÉTITIF ?			
<p>Nécessite une intervention spécifique auprès de toute personne impliquée.</p>	<p>Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu.</p> <p>Il se règle par de la négociation ou la médiation.</p>	<p>Nécessite une intervention spécifique auprès de toute personne impliquée.</p>	<p>L'intimidation a un caractère répétitif. Elle nécessite une intervention spécifique.</p>

Si je suis un élève victime ?

- ✦ Je peux me sentir humilié et déprimé
- ✦ Je peux être triste
- ✦ Je peux m'isoler et vivre une forme de rejet
- ✦ Je peux devenir méfiant
- ✦ Je risque de vouloir m'absenter et voir mes résultats baisser
- ✦ Je peux perdre de l'intérêt pour ce que j'aime (école, sports, amis...)

Si je suis un élève intimidateur?

- ✦ Je peux vivre de la souffrance derrière mes comportements intimidateurs
- ✦ Je peux être une ancienne victime qui n'en pouvait plus et qui se transforme en leader « négatif »
- ✦ Je risque de nuire à ma fréquentation scolaire (cumul de conséquences : suspension, blessures...)
- ✦ J'augmente mon risque de décrochage scolaire

Si je suis un témoin ?

- ✦ Je dois avoir peur d'être associé à la victime
- ✦ Je crains de passer pour un « stooler »
- ✦ Je partage aussi un sentiment de culpabilité et d'impuissance
- ✦ J'ai peur d'être encouragé à participer à de l'intimidation

Quoi faire pour que ça s'arrête ?

- ❖ **Affirme-toi!**
- ❖ **Agis et DÉNONCE**
- ❖ **Reste avec des amis. En groupe, c'est plus simple de pouvoir se défendre au besoin.**
- ❖ **Ne tolère JAMAIS l'intimidation !**
- ❖ **Si tu te sens en danger, qu'on te fait des menaces, tu en parles immédiatement à une personne de confiance (adulte).**



L'intimidation sur les médias sociaux ?

- ❖ Protège-toi : mots de passe secrets! Liens avec personnes de confiance seulement ! Refus de contacts inconnus!
- ❖ Agis :
 - Arrête de répondre aux messages d'intimidation
 - Évite d'en émettre aussi
 - Bloque les personnes qui agissent ainsi!
 - Parle de la situation avec une personne de confiance (adulte)
 - Retracer/sauvegarde et dénonce au besoin à la SQ

Aide-mémoire

Quoi faire si tu es victime ? Si tu es témoin ?

S'affirmer c'est :

- 1 Se tenir bien droit.
- 2 Regarder la personne en face.
- 3 Prendre une voix claire et forte.
- 4 Appeler la personne par son nom.
- 5 Lui décrire ce qu'elle fait, lui dire ce qui te déplaît, ce que tu n'aime pas et comment tu te sens.
- 6 Lui dire d'arrêter.
- 7 Lui demander ce que tu veux qu'elle fasse à la place.

N'oublie pas que :

- S'affirmer ne veut pas dire écraser l'autre.
- S'affirmer c'est se défendre :
 - avec les bons mots;
 - en essayant de rester calme;
 - en cherchant de l'aide, si besoin.
- S'affirmer, c'est aussi être capable de prendre de bonnes décisions, de faire de bons choix.
- S'affirmer, c'est se faire confiance.

★ Voir l'exemple

Rapporter? (« snitcher », « stoler »)

?

Dénoncer? (demander de l'aide)

ou

c'est :

Raconter une situation dans le but de nuire à quelqu'un ou le faire punir.

Exemples

c'est :

Raconter une mauvaise action dans le but d'aider quelqu'un qui en souffre.

Exemples

Fiche de dénonciation :

Fiche de dénonciation :	
 INTIMIDATION	 INTIMIDATION
Situation d'intimidation	
Ton nom : _____ Classe de : _____	
Date : _____	
1. Coche <u>une</u> case :	
<input type="checkbox"/> Victime	
<input type="checkbox"/> Témoin	
<input type="checkbox"/> J'ai fait de l'intimidation	
2. Identifie de quoi il s'agit :	
<input type="checkbox"/> Violence verbale (propager des rumeurs, menacer, insulter, harceler, se moquer, obliger à de faire quelque chose...)	
<input type="checkbox"/> Violence physique : bousculer, pousser, frapper, se bagarrer, rejeter, briser des objets...	

Fiche de dénonciation :			
 INTIMIDATION	 INTIMIDATION		
Situation d'intimidation			
Ton nom : _____			
Fais un X sur le dessin :			
			
			

Section des parents



Le Gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, le projet de loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Cette loi exige que chaque école élabore un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Dans le but d'offrir à ses élèves et aux membres de son personnel un environnement sain et sécuritaire, l'école a mis en place un plan de lutte, c'est-à-dire des moyens et des mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation.

La violence et l'intimidation de tous genres sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées au sein de l'établissement, des autobus scolaires et par le biais d'internet et des médias sociaux.

Comme parent, je reconnais l'intimidation :

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non. • Exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace. • Présence d'une inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé. • L'élève intimidé subit ces actes à répétition. • Engendre des sentiments de détresse (ex. : impuissance) chez celui qui est intimidé.

En TOUT TEMPS, un parent peut contacter l'école pour signaler un événement à caractère intimidateur, que son enfant soit directement impliqué ou NON!

L'intimidation : La comprendre et réagir tous ensemble

COMMENT DIFFÉRENCIER ?			
AVCS <small>ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL</small>	CONFLIT	VIOLENCE	INTIMIDATION
INTENTION ?			
<p>TOUTE FORME DE VIOLENCE COMMISE PAR LE BIAS DE PRATIQUES SEXUELLES OU EN CIBLANT LA SEXUALITÉ, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non-désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.</p> <p><i>*RÉFÉRENCE À LA DÉFINITION DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL INSCRITE À LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL DANS LES ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.</i></p>	<p>Un conflit est une opposition entre deux ou plusieurs élèves.</p> <p>Il peut entraîner des échanges de paroles ou de gestes de nature violente.</p>	<p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (3 critères)</p> <p>Définition de la LIP (article 13)</p>	<p>L'intimidation existe entre deux ou plusieurs personnes quand on constate qu'un des côtés en opposition agresse l'autre (volontairement ou non).</p>
QUI ET COMBIEN ?			
<p>L'élève qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> demande de voir les parties intimes d'un autre élève en disant « si tu ne le fais pas, je vais te faire du mal... » regarde des images ou des vidéos à caractère sexuel <p>*Rapport inégal de force présent.</p>	<p>Exemples : Des élèves discutent fortement pour amener l'autre à partager leur point de vue. Des élèves se disputent pendant une partie de soccer.</p> <p>*Rapport d'égalité des forces présent</p>	<p>Exemples : Deux élèves se bousculent près de l'entrée. Un d'eux se fâche plus fort et frappe violemment l'autre au ventre pour parvenir à le devancer.</p> <p>*Manifestation d'une forme de violence. *Rapport égal ou inégal de force présent.</p>	<p>L'élève qui intimide :</p> <ul style="list-style-type: none"> veut gagner peut s'imposer à l'autre par la force <p>Un avantage est présent du côté de l'intimidateur (force, nombre, âge, grandeur, popularité, niveau scolaire...)</p> <p>*Rapport inégal de force.</p>
PRÉSENCE DE DÉTRESSE ET D'IMPUISSANCE ?			
<p>L'élève victime ressent un fort sentiment de détresse.</p>	<p>Aucune victime. Les deux peuvent se sentir perdants, peïnés, fâchés.</p> <p>Les personnes se sentent libres de donner leur version ou de défendre leur point de vue.</p>	<p>L'élève victime ressent un fort sentiment de détresse.</p>	<p>L'élève qui est victime ressent alors de l'impuissance, il se terre dans le silence, il peut même assumer les torts.</p> <p>L'élève qui intimide se donne le droit de recourir à la violence et se justifie.</p>
RÉPÉTITIF ?			
<p>Nécessite une intervention spécifique auprès de toute personne impliquée.</p>	<p>Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu.</p> <p>Il se règle par de la négociation ou la médiation.</p>	<p>Nécessite une intervention spécifique auprès de toute personne impliquée.</p>	<p>L'intimidation a un caractère répétitif. Elle nécessite une intervention spécifique.</p>

En TOUT TEMPS, un parent peut contacter l'école pour signaler un événement à caractère intimidateur, que son enfant soit directement impliqué ou NON!

Comment reconnaître les signes que mon enfant se fait intimider ?

- ✦ Il perd soudainement de l'intérêt pour ce qu'il aime (ami, sport, école, etc) ?
- ✦ Diminution de son estime de soi?
- ✦ Peur soudaine de fréquenter certains endroits ?
- ✦ Chute de ses résultats scolaires ?
- ✦ Veut éviter de fréquenter l'école ? Son équipe sportive ?
- ✦ Présente des symptômes d'anxiété (irritable, stressé, malheureux...)

Comment reconnaître les signes que mon enfant fait de l'intimidation ?

- ✦ Il donne souvent une fausse image d'assurance et de confiance en lui.
- ✦ Il croit que l'agressivité est bonne pour régler un conflit.
- ✦ Il éprouve peu de remord et d'empathie...

Quoi faire comme parent d'un enfant impliqué (peu importe son rôle)?

AGIR et ENCOURAGER le dialogue

- ✦ Rester calme
- ✦ Écouter
- ✦ Demander des faits, des détails...
- ✦ Ne blâmez PAS!
- ✦ Soyez à l'écoute des autres personnes impliquées qui signaleront l'événement.
- ✦ Collaborer
- ✦ Offrir l'aide dont a besoin votre enfant.
- ✦ Passer plus de temps avec votre enfant et lui offrir un bon modèle.
- ✦ Rappeler l'importance des bons comportements.

*Si votre enfant est TÉMOIN ...

- ✦ Souligner le grand rôle qu'il a à jouer ! Il peut encourager ou décourager l'agresseur!
- ✦ Félicitez-le d'en parler!
- ✦ Expliquez que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire et que sans ce dernier, ils perdent du pouvoir.
- ✦ Insistez sur l'importance de sa propre sécurité.
- ✦ Renommez la différence entre dénoncer et « stoler » en insistant sur l'aide apportée.
- ✦ Rappelez-lui qu'ensemble, on est plus fort face à l'intimidation : possibilité d'en parler avec un adulte de l'école.



Prenez des mesures pour protéger votre enfant :

- ✦ Enseignez à votre enfant à s'affirmer;
- ✦ Soutenez-le dans ses relations sociales en invitant ses amis à la maison pour apprendre à les connaître et soutenir leurs interactions;
- ✦ Surveillez-le du mieux que vous le pouvez dans ses relations et sur Internet;
- ✦ Parlez d'intimidation et de cyberintimidation avec lui. Tenez-le informé !

En TOUT TEMPS, un parent peut contacter l'école pour signaler un événement à caractère intimidateur, que son enfant soit directement impliqué ou NON!

Parent d'un élève VICTIME – TÉMOIN- AUTEUR :

- ✓ Votre enfant dit vivre une situation de violence ou d'intimidation et vous avez des doutes ...
- ✓ Votre enfant vous dit qu'il a été témoin d'une situation d'intimidation...
- ✓ Vous pensez que votre enfant fait vivre de l'intimidation ou il vous le confie...

Nous vous invitons à communiquer avec un membre du personnel impliqué directement dans la vie scolaire de votre enfant pour lui expliquer la situation

OU

Remplissez la fiche de dénonciation : [Formulaire de dénonciation ÉCOLE](#)

Des ressources sont disponibles pour vous :

- ✚ Visitez le site : Moi j'agis ! <https://cestmalade.uqam.ca/2012/03/21/moijagis-com-un-site-pour-demystifier-lintimidation/>
- ✚ Attendez que la direction communique avec vous et collaborez, discutez, convenez, vérifiez, vous informez!
- ✚ Vous adressez à la SQ au besoin, selon le cas.
- ✚ Vous rendez sur le site du ministère pour connaître toute la liste des ressources qui existent pour vous : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/aide-outils-prevenir-contrer-intimidation#:~:text=Info%2DSocial%20I%2C,l'intimidation%20et%20la%20cyberintimidation.>

En TOUT TEMPS, un parent peut contacter l'école pour signaler un événement à caractère intimidateur, que son enfant soit directement impliqué ou NON!